



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0131

**Objet** : 23.008 Achat de postes de travail et périphériques associés pour la Ville et le C.C.A.S – Déclaration sans suite

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2185-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 29 mars 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre ouvert a été lancé le 14 février 2023 en vue de l'achat de postes de travail et périphériques associés pour la Ville et le C.C.A.S ;

Considérant que suite à des évolutions récentes, certains matériels demandés ne sont plus commercialisés ;

Considérant qu'aucune société n'a donc été en mesure de remettre une offre régulière ;

Considérant qu'il convient de mettre fin à la procédure en cours afin de redéfinir et actualiser les besoins ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de déclarer sans suite la consultation n°23.008 relative à l'achat de postes de travail et périphériques associés pour la Ville et le C.C.A.S pour motif d'intérêt général.

**Article 2** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **29 MARS 2023**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Publié sur le site de la Ville le :*